

„ différentes especes de bestiaux, une partie ap-
„ partient au Roi ou au Peuple, selon la forme
„ du Gouvernement, & le reste à celui qui est
„ offensé ou a ses parens : L'homicide de même
„ s'expie par une pareille amande, que la Fa-
„ mille du mort reçoit comme une compensation
„ & un soulagement à sa douleur.

„ Les troupeaux sont leurs seules richesses, &
„ les dieux leur ont refusé l'or & l'argent, soit
„ par haine ou par bonté. Le public & les par-
„ ticuliers font divers presens au Prince ; il en
„ reçoit aussi de ses voisins ; ces presens consistent
„ ordinairement en Chevaux de prix, ou ce
„ sont des Armes bien travaillées, des Colliers
„ & des Baudriers.

„ Un Germain n'ose paroître en public sans ses
„ Armes, & il ne les quitte pas même dans sa
„ maison. Il ne peut cependant les prendre pour
„ la première fois, & lorsqu'il est parvenu à l'âge
„ viril, que par l'Autorté du Souverain Magi-
„ strat, l'un des principaux de l'Assemblée. Le
„ Pere du jeune homme ou son proche parent
„ lui donnent publiquement ses premières Armes ;
„ c'est là sa Robe virile, c'est là son entrée dans
„ les Charges. Avant cette ceremonie militaire
„ il faisoit partie d'une maison particuliere, alors
„ il devient Membre de l'Etat.

„ On met quelquefois au rang des Princes,
„ c'est-à-dire, des Commandans, des jeunes gens,
„ mais qui sont recommandables ou par une il-
„ lustre naissance, ou par les services de leurs
„ Ancêtres : il n'y a point de honte à leur obéir
„ & à les suivre dans les combats.

„ Il y a dans la Troupe qu'ils commandent
„ differens degrez d'honneur, & on n'y parvient
„ que par les preuves que l'on a données de son

„ cou-